



50° Grand Prix de l'Armistice



MAGIC MARINE



Cercle de la Voile de Bordeaux Carcans Maubuisson

## 50<sup>ème</sup> GRAND PRIX de L'ARMISTICE

**30 octobre au 2 novembre 2019**

420 – RS Feva (grade 4)

IND-Médium (rating <1250 et >1000, sauf Finn et Yole ok) (grade 4)

Championnat de France Europe H et F (grade 3)

**1<sup>er</sup> novembre au 3 novembre 2019**

505 – Fireball – Yole ok (grade 4)

IND-Fast (rating ≤ 1000) (grade 4)

Championnat de France Elite 470 H et F et Finn (grade 2)





## AVIS DE COURSE

La mention (DP) dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. Règles

---

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe Prescriptions
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

### 2. Publicité de l'épreuve (DP)

---

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation Word Sailing 20.9.2 s'applique ([voir texte](#))

### 3. Admissibilité et inscription

---

3.1 Du 30 octobre au 2 novembre la régata est ouverte aux bateaux des classes :

420 – RS Feva – IND Medium (rating < 1250 et < 1000) - Europe

Seuls les concurrents possédant une licence compétition de la FFVoile sont admissibles au championnat de France de classe Europe .

Les préinscriptions à ce championnat se font via l'inscription aux 50<sup>ème</sup> Grands Prix de l'Armistice. Le concurrent admissible au championnat de France sera de fait inscrit aux deux régates.

3.2 Du 1<sup>er</sup> novembre au 3 novembre la régata est ouverte aux bateaux des classes :

505 – Fireball – Yole ok – IND-Fast ( rating ≤ 1000) - 470 et Finn.

Seuls les concurrents licenciés (licence compétition) de la FFVoile de nationalité française, âgés de 15 ans au moins sont admissibles aux championnats de France Elite 470 féminin et masculin et au Championnat de France Elite Finn . L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours.

3.3 Les inscriptions se feront en ligne sur le lien

<http://www.cerclevoilebordeaux.com/regates/gpa-2019-deriveur.htm>

Les inscriptions pour les retardataires et la confirmation des inscriptions se feront au CVBCM le premier jour de la régata avant 12h00.

3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique accompagnée d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge le cas échéant

3.5 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais)
- Une autorisation parentale pour les mineurs.
- Le certificat de jauge le cas échéant

**4 Droits à payer**

<b>Classes : Europe, 420, Rseva, Ind-médium</b> par bateaux	Tarifs jusqu'au 20/10/19	Tarif à partir du 21/10/19
Dériveur double adulte un ou deux membres de l'équipage de 18 ans ou plus	104 euros	136 euros
Dériveur double jeune deux membres de l'équipage de moins de 18 ans	72 euros	92 euros
Dériveur solitaire adulte barreur de 18 ans ou plus	72 euros	92 euros
Dériveur solitaire jeune barreur de moins de 18 ans	56 euros	72 euros
<b>Classes : 505, fireball, 470, Finn, YoleOk, IND-fast</b>	Tarifs jusqu'au 20/10/19	Tarif à partir du 21/10/19
Dériveur double adulte un ou deux membres de l'équipage de 18 ans ou plus	78 euros	102 euros
Dériveur double jeune deux membres de l'équipage de moins de 18 ans	54 euros	69 euros
Dériveur solitaire adulte barreur de 18 ans ou plus	54 euros	69 euros
Dériveur solitaire jeune barreur de moins de 18 ans	42 euros	54 euros

**5 Programme****5.1 Programme : Europe, 420, RS Feva, IND-Médium**

Date	Programme	Heure
30/10/2019	Confirmation des inscriptions	9h – 12h
30/10/2019	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	14h
31/10/2019	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	11h
1/11/2019	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	11h
2/11/2019	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	11h
	Remise des prix après les courses	

L'heure de fin des courses du dernier jour est laissée à l'appréciation du comité de Course

**5.2 Programme : 505, 470, Fireball, Finn, Yole ok, IND-Fast**

Date	Programme	Heure
1/11/2019	Confirmation des inscriptions	9h – 12h
1/11/2019	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	14h
2/11/2019	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	11h
3/11/2019	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	10h
	Remise des prix après les courses	

Si la régata n'a pas pu être validée, il n'y aura pas d'heure limite le dernier jour de course; sinon aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h30.

**5.4 Pour toutes les séries**

pot de bienvenue

un repas coureurs samedi 2 novembre (non inclus dans les frais d'inscription) **au tarif de 17€, réservation au moment de l'inscription en ligne.**



---

## 6 Jauge

Les bateaux devront être **en conformité** avec les règles de leur classe ou de l'inter-série notamment en ce qui concerne les **numéros de voile (nombre de chiffres-emplacement-lisibilité)**. (DP)  
Des contrôles de jauge pourront être effectués pendant la régata

---

## 7 Instructions de Course (IC)

Les IC seront affichées au tableau officiel et mises en ligne sur le site du club.  
<http://www.cerclevoilebordeaux.com/regates/gpa-2019-deriveur.htm>

---

## 8 Les parcours

Les parcours seront de type construit.

---

## 9 Classements

Trois courses doivent être validées pour valider la compétition

---

## 10 Communication (DP)

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

---

## 11 Prix

**11.1** Dans chaque classe, il y aura des prix.

### 11.2 Championnats de France Elite

Les titres de Champion(ne)s de France Elite sont délivrés dans les séries dont le classement général de l'épreuve support est validé par extraction du classement général définitif (cf. règle d'admissibilité ci-dessus) de l'épreuve support sans recalcul de points.

Le Directeur Technique National se réserve la possibilité de retirer un ou plusieurs des titres prévus si le niveau sportif de l'épreuve support du ou des titres concernés ne correspond pas à celui attendu pour un Championnat de France Elite au plus tard au signal d'avertissement de la première course.

### 11.3 Championnat de France Europe

Le titre féminin sera décerné si le nombre de participantes est d'au moins 20. Si ce nombre n'est pas atteint, le titre Europe deviendra un titre Open. S'il y a un titre féminin, le titre masculin ne sera délivré que s'il y a 30 bateaux classés, sinon cela sera un titre Open.

Le titre Open ne sera délivré que s'il y a au moins 30 bateaux inscrits.

Le classement du Championnat de France de classe Europe Femme et Homme se fera par extraction du classement général, sans recalcul de points de la régata Grand Prix de l'Armistice.

**11.4** Les trois premier(e)s régatiers ou équipages des championnats de France se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze.

---

## 12 Décision de courir

La décision d'un concurrent de participer à une course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

---

## 13 Droit d'utiliser le nom et l'apparence

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'AO, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelques moments que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuel, et autres reproductions de lui-même pendant la période des compétitions intitulées « 50<sup>ème</sup> Grand Prix de l'Armistice » et « 50<sup>ème</sup> Grand Prix de l'Armistice – championnat de France Elite 470 et Finn et championnat de France Europe », à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

---

## 14. Informations complémentaires

Les accompagnateurs des coureurs peuvent participer au repas du samedi 2 novembre 2019 pour un tarif de



## 50° Grand Prix de l'Armistice



17 euros. Les inscriptions doivent se faire en ligne simultanément avec la fiche d'inscription du coureur.

Inscription UNIQUEMENT en ligne sur :

<http://www.cerclevoilebordeaux.com/regates/gpa-2019-deriveur.htm>

Pour tout renseignement : Christophe RICHARD [voilecvbcm@gmail.com](mailto:voilecvbcm@gmail.com)

**Pour vous héberger**, sur le site du club toutes les infos sont regroupées sur ce lien.

[www.cerclevoilebordeaux.com/club/hebergement.htm](http://www.cerclevoilebordeaux.com/club/hebergement.htm)

Sinon l'office du tourisme : [www.medococean.com](http://www.medococean.com)

Pour tout renseignement complémentaire : Christophe RICHARD [voilecvbcm@gmail.com](mailto:voilecvbcm@gmail.com)

### ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime\\_Appel.pdf](http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf)